

PROJET D'ARRÊTÉ

**fixant la liste du 3ème groupe d'espèces d'animaux classées espèces
susceptibles d'occasionner des dégâts et leurs modalités de
destruction dans le département de l'Essonne pour la période du
1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L.120-1 et 2 du code de l'environnement)**

Consultation du 2 au 23 juin 2022 inclus

Ce projet d'arrêté préfectoral fixe la liste du 3^{ème} groupe d'espèces d'animaux classés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et leurs modalités de destruction dans le département de l'Essonne, a été soumis à la consultation du public du 2 au 23 juin 2022 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site :

<http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Autres-publications/Consultation-du-public/Consultation-des-projets-d-arretes/Chasse>, et sur support papier à la direction départementale des territoires, service environnement, ainsi qu'aux sous-préfectures de Palaiseau et d'Etampes.

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :

ddt-consultation-chasse@essonne.gouv.fr, ou par courrier à la DDT de l'Essonne, service environnement.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC :

Une remarque a été formulée, concernant le renard, espèce non concernée par cet arrêté.

Évry-Courcouronnes, le **28** JUIN 2022

Le directeur départemental
des territoires


Philippe ROGIER